



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

animaux

Question écrite n° 73656

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'échouage régulier de dauphins sur la côte atlantique. Le 18 février, une colonie de dauphins communs, *Delphinus delphis*, se sont échoués dans une anse de Pleubian (Côtes-d'Armor). Les cétacés, principalement des femelles et des jeunes, dont 53 sont morts tandis que quelques dizaines étaient remis à la mer sains et saufs, se seraient accidentellement laissés enfermer dans une baie peu profonde, fermée à marée basse. Les autopsies pratiquées sur plusieurs dizaines d'animaux, qui ont succombé à cause du stress, de la déshydratation, et étouffés par leur propre poids, n'ont, pour l'heure, pas révélé d'anomalie flagrante. Trois hypothèses majeures peuvent expliquer ces hécatombes : les animaux se déplaceraient le long de lignes géomagnétiques qui les conduiraient parfois dans des zones « piégeuses » ; le groupe aurait tendance à suivre naturellement des leaders qui, en cas de maladie, les mèneraient à leur perte ; leur système d'écholocation serait moins performant dans certaines topographies, le sonar étant peu efficace sur les fonds en pente douce et peu profonds, où l'écho est faible. Outre ces échouages massifs, il faut rappeler les quelque 300 échouages recensés durant la dernière semaine de janvier sur la côte Atlantique - soit trente fois le niveau normal pour cette période de l'année. Les animaux étaient déjà morts lorsqu'ils ont été déposés sur le rivage par la mer. Dans soixante-dix % des cas, ils portaient des signes de capture accidentelle - coupures, mutilations - qui permettent de les attribuer avec certitude à une activité de pêche. Des échouages massifs similaires avaient été observés en 1989, 1991, 1992, 1997, 1999 et 2000 à la même saison. Si le lien avec la pêche semble évident, il reste à expliquer pourquoi ces « dégâts collatéraux » sont aussi ponctuels, alors que la pêche est constante dans ces eaux. Il lui demande donc si des informations supplémentaires pourraient être obtenues par des études plus poussées afin de mettre en place, sur le plan national, un système de surveillance et de protection des bancs de dauphins sur la côte atlantique, en tentant d'expliquer, notamment les échouages en groupe ou les échouages individuels en augmentation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant les échouages massifs de dauphins sur les côtes du golfe de Gascogne durant l'hiver 2001-2002. Les données fournies par le centre de recherches sur les mammifères marins montrent que ce phénomène est loin d'être exceptionnel et la responsabilité de la pêche au chalut pélagique n'est plus contestée. En revanche, beaucoup d'inconnues subsistent, sur lesquelles des études devraient être conduites, notamment sur l'origine de l'occurrence des pics de captures accidentelles alors que la pêche au chalut pélagique est pratiquée sur une période plus longue. La quantité réelle d'animaux touchés est aussi une inconnue puisque n'arrive à la côte qu'un faible pourcentage des animaux capturés accidentellement. Le fait que ces échouages se produisent dans des pays voisins tels que l'Irlande pose aussi la question de la répartition et de la densité de la population de dauphins touchés. S'il s'agit d'une même population, les mortalités constatées s'additionnent alors à celles observées sur les côtes françaises. C'est sur l'ensemble de ce problème que le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a interrogé à plusieurs reprises le ministère chargé de la

pêche. Pour ce qui concerne le ministère chargé de l'environnement, celui-ci participe depuis l'an dernier au financement du Centre de recherches sur les mammifères marins qui, grâce au réseau qu'il a mis en place dès 1972, permet de disposer des données relatives aux échouages.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73656

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1193

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2341